

PROCÈS VERBAL DU 29 AOÛT 2018

COMMUNE DE SAINT-PERDON

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Août 2018

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG, Sandrine CASINI, Jean-Paul DARSAUT, Didier LARTIGUE, Sébastien LANIBOIS, Jean-Michel DOURTHE, Marie-Christine CAZENAVE, Corine LAFITTE, Cédric BARROUILLET, Hélène DUPIN, Elodie DUDON, Patrick BEEUWSAERT.

Excusé(es) : Odile BENETEAU, Philippe CABANNES

Excusé(e) avec procuration : Ludovic PASTOR à Marie-Christine CAZENAVE.

Secrétaire : M^{me} Sandrine CASINI

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1) Démission d'un conseiller municipal : modification des commissions communales
- 2) Avenant 1 de la SOGEDO au contrat d'affermage du service assainissement collectif
- 3) Avenant 1 de la SOGEDO au contrat d'affermage du service eau potable
- 4) Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

DCM 20180829_01 : Démission d'un conseiller municipal : modification des commissions communales

Vu la délibération du 20 octobre 2016 portant sur la modification des membres des commissions communales,
Vu la lettre de démission de Monsieur SEIGNER Sébastien, conseiller municipal, reçue en mairie le 23 Juillet 2018,
Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission urbanisme, action sociale et animation-communication-vie associative dont il était membre,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** décide à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour remplacer Monsieur SEIGNER Sébastien à la **commission urbanisme**.

Est candidat Monsieur BAROUILLET Cédric.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** à l'unanimité Monsieur BAROUILLET Cédric pour remplacer Monsieur SEIGNER Sébastien à la commission urbanisme.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour remplacer Monsieur SEIGNER Sébastien à la **commission action sociale** et à la **commission animation-communication-vie associative**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de ne pas remplacer Monsieur SEIGNER Sébastien pour la commission action sociale et animation-communication-vie associative,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,

Délibération adoptée à l'unanimité.

DCM 20180829_02 : Avenant au contrat d'affermage du service assainissement collectif

Vu le contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif signé en date du 01 janvier 2018 confiant la délégation à la SOGEDO,

Considérant qu'il convient de modifier le contrat compte-tenu des éléments suivants :

- Intégration dans le périmètre d'affermage du nouveau poste de refoulement du lotissement CATUHE,
 - Plan de renouvellement additionnel,
 - Compte d'exploitation additionnel,
 - Conditions d'achèvement du contrat,
- Considérant qu'il convient d'ajouter des nouveaux ouvrages,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** les modifications du contrat initial et le détail du plan de renouvellement du poste de relèvement
- **VALIDE** les tarifs de base concernant la part du délégataire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au contrat d'affermage initial avec la SOGEDO (copie en annexe)

Délibération adoptée à l'unanimité.

DCM 20180829_03 : Avenant au contrat d'affermage du service eau potable

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable signé en date du 01 janvier 2017 confiant la délégation à la SOGEDO,

Considérant qu'il convient de compléter le contrat compte-tenu de la modification des conditions d'achèvement du contrat,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** les modifications du contrat initial
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au contrat d'affermage initial avec la SOGEDO (copie en annexe)

Délibération adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation et validation de différents devis : Madame Régine NEHLIG informe le Conseil Municipal des différents devis signés :

- Validation de travaux de toiture pour le presbytère (3 226.08 € T.T.C.), la mairie (11 632.32 € T.T.C.) et la Chapelle Saint-Orens pour un montant total de 25 672.85 € T.T.C.
- Validation du devis du cimetière pour un montant de 10 636. 78 € T.T.C.

Contrat de ruralité : Le contrat de ruralité a pour objectif de coordonner tous les outils et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants, des associations et des entreprises. La phase 2 du contrat consiste à définir les plans d'actions à mener au travers de six groupes de travail.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à ces groupes de travail. Monsieur le Maire demande qui est volontaire.

1. **Accessibilité aux services publics et marchands et aux soins** :
 - Titulaire : DUDON Élodie
 - Suppléant : DOURTHE Jean Michel
2. **Redynamisation des centres bourgs et soutien aux commerces de proximité** :
 - Titulaire : DARSAUT Jean-Paul
 - Suppléante : CAZENAVE Marie-Christine
3. **Développement de l'attractivité**
 - Titulaire : BAROUILLET Cédric
 - Suppléant : DARSAUT Jean-Paul
4. **Mobilité et accessibilité aux territoires**
 - Titulaire : DARRIEUTORT Jean-Louis
 - Suppléant : DOURTHE Jean-Michel
5. **Transition écologique et énergétique**

- Titulaire : LARTIGUE Didier
- Suppléant : LANIBOIS Sébastien

6. Cohésion sociale

- Titulaire : CAZENAVE Marie-Christine
- Suppléant : DARSAUT Jean-Paul

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les réunions de travail se feront sur le mois de septembre et octobre.

Lotissement « Les Champs du Gnay » : Suite à la réunion du 05 Juillet dernier avec Madame LAFITTE et Monsieur CAZAUBON, Madame Sandrine CASINI présente les orientations du futur lotissement qui verra le jour dans le prolongement du lotissement CATUHE. Une trentaine de lots seront proposés à la vente avec une densification exigée par l'agglomération.

Monsieur Sébastien LANIBOIS pose la question de l'entretien de ce futur lotissement. Le Conseil Municipal souhaiterait que les aménageurs réfléchissent au traitement des trottoirs en béton désactivé.

Monsieur Cédric BAROUILLET évoque également la répartition des places de parking sur l'ensemble du lotissement. A ce sujet, le Conseil Municipal est favorable pour imposer un parking du midi sur chaque parcelle et de répartir les places de parking de manière plus homogène.

Madame Hélène DUPIN s'interroge sur l'opportunité et l'efficacité de la grande noue située au milieu du lotissement, qui servira de zone tampon en cas d'orage. L'hypothèse de traitement des eaux pluviales par infiltration est évoquée avec la mise en place de puisards. Toutefois, cette alternative n'est opérationnelle que si les sols sont perméables et si la nappe n'est pas trop haute.

Monsieur Didier LARTIGUE propose que l'éclairage du bourg soit coordonné avec l'éclairage de ce nouveau lotissement.

La prochaine rencontre avec Madame LAFITTE et Monsieur CAZAUBON est prévue le Mercredi 05 Septembre 2018 à 10h00 à la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal va devoir prochainement se positionner sur le développement du village de Saint-Perdon avec éventuellement la création d'un futur lotissement communal. Plusieurs terrains pourraient convenir pour la réalisation de ce projet. Madame Sandrine CASINI explique qu'il convient de contacter un maître d'œuvre ou un géomètre pour obtenir un devis de faisabilité d'un tel projet.

Devis Zimbra de l'ALPI : Dans le cadre de la Réglementation Générale sur la Protection des Données, les collectivités sont amenées à être fermes sur la sécurité informatique et à respecter les données collectées. L'ALPI a proposé un devis avec plusieurs propositions : messagerie à 10 Go, 5 Go et 1 Go.

Notre contrat Orange PRO avec un hébergeur en France étant conforme à la Réglementation Générale sur la Protection des Données, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite aux différents devis.

Aménagement du centre bourg : Madame Régine NEHLIG explique que les travaux réalisés par l'entreprise CESCUTTI concernant la reprise du muret de l'escalier de l'église sont terminés.

Au niveau de l'aménagement paysager, Monsieur Sébastien LANIBOIS fait part au Conseil Municipal que des difficultés rencontrées, par les agents techniques, sur l'arrosage des talus. Les plantations devraient débuter au mois de novembre.

Les réunions de chantier sont terminées. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra émettre une réserve lors de la réception de chantier pour le revêtement au sol et notamment certains pavés qui se décollent.

Espaces des déchets verts : Monsieur le Maire rappelle que cet espace est réservé uniquement aux particuliers habitant à Saint-Perdon. Une entreprise a déposé 30 à 40 m3 de déchets verts. Monsieur le Maire a contacté l'entreprise pour lui demander d'enlever les déchets entreposés et a prévenu la gendarmerie de Saint-Sever. A ce jour, l'entreprise n'était pas intervenue et Monsieur le Maire envisage d'aller porter plainte.

Travaux de la salle paroissiale : Les travaux continuent. Les seuls travaux à achever sont les enduits intérieurs et extérieurs de la salle ainsi que l'aménagement du chemin en enrobé jusqu'aux commerces.

Madame Corinne LAFITTE demande si le comptoir du bar peut être repeint de la couleur grise de la poutre centrale. Monsieur Didier LARTIGUE propose prochainement de délibérer sur les tarifs de location de cette salle.

Aménagement des toilettes publiques : M. Guy Escoubet, architecte, a transmis un devis estimatif pour l'aménagement des toilettes derrière la mairie pour un montant total de 38847 € T.T.C. Pour diminuer les coûts, l'architecte propose de ne réaliser qu'un seul WC et créer un espace rangement. Monsieur le Maire demande à Madame Régine NEHLIG de chiffrer ce projet en passant par des artisans locaux.

Madame Régine NEHLIG signale qu'elle va réunir la commission «Travaux » pour préparer les investissements à budgétiser en 2019.

Projets médicaux : Monsieur Jean-Paul DARSAUT évoque la rencontre, du 25 juillet dernier, avec Monsieur CATALDO, Directeur du Centre Hospitalier de Mont de Marsan, et Monsieur LUCENO, Directeur adjoint.

Le but de cette entrevue était de travailler sur le projet médical de Saint-Perdon et notamment l'installation de médecins. Le logement communal situé « avenue de la Chalosse » se libèrera prochainement et pourrait convenir pour le projet. M. CATALDO et M. LUCENO peuvent aider la collectivité à rédiger une lettre de candidature pour trouver un médecin avec une possibilité de mi-temps entre l'hôpital et un cabinet libéral. Une formule actuellement qui plaît avec une sécurité d'emploi et une complémentarité dans le milieu hospitalier.

La prochaine commission « Santé » se réunira le 11 Septembre 2018.

D'autre part, Monsieur le Maire signale avoir rencontré Madame Léonie MASSON à la fin du mois dernier. Elle a confirmé son désir d'installation à Saint-Perdon, en qualité d'ostéopathe.

Foyer Ados : Madame Sandrine CASINI rappelle que Monsieur Damien SIMON est en arrêt maladie jusqu'au 24 Octobre 2018. Monsieur Stéphane LABARTHE se propose d'ouvrir le foyer ados certains soirs en septembre et octobre en fonction de son planning. On constate depuis quelques temps une baisse de la fréquentation. Lors du retour de Monsieur SIMON, il serait important de communiquer davantage pour augmenter le nombre de jeunes.

Commission « Personnel » : Madame Sandrine CASINI rappelle que la commission « Personnel » travaille actuellement sur la rédaction du règlement intérieur. Elle étudie également la possibilité de modifier le régime indemnitaire, notamment en vue d'ajouter le CIA (complément indemnitaire annuel) du RIFSEEP. Madame Sandrine CASINI fait part au Conseil Municipal que Madame Lætitia DARTOIS souhaite demander un temps partiel thérapeutique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Louis DARRIEUTORT Maire	Sandrine CASINI Secrétaire de séance	Régine NEHLIG Adjointe au Maire	Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire
Didier LARTIGUE Adjoint au Maire	Sébastien LANIBOIS Adjoint au Maire	Jean-Michel DOURTHE Conseiller	Marie-Christine CAZENAVE Conseillère
Corine LAFITTE Conseillère	Cédric BARROUILLET Conseiller	Hélène DUPIN Conseillère	Elodie DUDON Conseillère
Ludovic PASTOR Conseiller	Odile BENETEAU Conseillère	Philippe CABANNES Conseiller	Patrick BEEUWSAERT Conseiller

